



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 avril 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 07-2018 Mesures d'assainissement du bruit routier
Crédit demandé CHF 1'410'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2018 du 14 mars 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'410'000.00 TTC afin de couvrir les frais nécessaires à la réalisation de mesures d'assainissement du bruit routier, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 30 ans au maximum, déduction faite d'une éventuelle subvention du Canton, et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Lena LIO



Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 9 mai 2018